

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juillet 2013

**FIXATION DES RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES »
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juillet 2013 à 18h00 sur la commune d'Arboras, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Madame Monique GIBERT à Mme Fabienne GALVEZ

Excusés :

M. Jean-Claude MARC

Absents :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. Maurice DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Sébastien LAINE, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 35	Pour 35 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) qui prévoit que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement,

Vu que ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP),

Vu que ce taux peut varier entre 0 et 100 %,

Vu que cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emploi des agents de police,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2013,

Considérant que le Président propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'établissement,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les ratios proposés en annexe.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 848 le 17/07/13

Publication le 17/07/13

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/07/13

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130715-lmc162909-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET

Le Président propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'établissement comme suit :

a) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie C -année 2013 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2013	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2013
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel	6	100 %	6
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	/	12	50 %	6
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	/	3	100 %	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Examen professionnel	6	100 %	6
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	/	1	100 %	1

b) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie B -année 2013 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promouvables pour l'année 2013	Ratio	Nombre de nominations possibles en 2013
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	/	1	100 %	1

c) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie A -année 2013 :

Pas de possibilité d'avancement pour 2013